

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

**ASSERMENTATION DE MADAME HUGUETTE BENOIT À TITRE DE
CONSEILLÈRE AU SIÈGE NUMÉRO 4**

Je, Huguette Benoit, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillères avec honnêteté et justice de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Valérien-de-Milton et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicable après la fin de mon mandat.

Huguette Benoit

Déclaré sous serment devant moi le 07 novembre 2016 à Saint-Valérien-de-Milton.

Robert Leclerc
Président d'élection

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 07 novembre 2016 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Noëlle Jodoin

Madame Huguette Benoit
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

.....

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 octobre 2016.

3- Administration financière

- 3.1 Comptes à payer.
- 3.2 Rapport du maire 2016.
- 3.3 Dépôt des états comparatifs de revenus et de dépenses (article 176.4 du Code municipal).

4- Administration générale

- 4.1 Calendrier des séances de conseil de 2017.
- 4.2 Fermeture du bureau durant le temps des Fêtes.
- 4.3 Dépôt du rapport d'Acoustikalab inc.
- 4.4 Formation obligatoire sur le comportement éthique.
- 4.5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.
- 4.6 Mutuelle des municipalités du Québec (changements à apporter).
- 4.7 Demande de remboursement de taxes d'opération par madame Nicole Désourdy.
- 4.8 État du résultat définitif du scrutin (article 578 de la Loi sur les élections et les référendums).

5- Sécurité publique et sécurité civile

- 5.1 Identification des priorités d'action 2017-2018 pour la Sûreté du Québec.
- 5.2 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires et à temps partiels.
- 5.3 Vente d'extincteurs pour Extincteurs Milton.
- 5.4 Achat du Code national de prévention 2010.
- 5.5 Borne sèche chez monsieur André Godère (entretien d'hiver).
- 5.6 Formation ronde de sécurité (nouvelle législation).
- 5.7 Achat d'équipements.

6- Transport routier

- 6.1 Facture sessions de formation pour l'utilisation de pesticides.
- 6.2 Réfection de trottoir chemin d'Upton.
- 6.3 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (amélioration du 6^e rang).
- 6.4 Décompte progressif # 1 pour le 6^e rang.
- 6.5 Décompte final de Bertrand Ostiguy pour l'installation de ponceaux dans le rang de l'Égypte.
- 6.6 Création de nouveaux lots à acquérir 6^e rang, phase 1.
- 6.7 Adhésion de la Municipalité du village de Sainte-Madeleine à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique.
- 6.8 Demande du directeur des travaux publics.
- 6.9 Club 3 & 4 Roues comté de Johnson (nouveaux droits de passages).
- 6.10 Tournage d'un vidéo-clip dans notre municipalité.

7- Hygiène du milieu

- 7.1 Adoption du budget 2017 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.
- 7.2 Comité de la Rivière Noire (Demande d'aide financière).

8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- 8.1 Demande de soumissions pour des honoraires professionnels en service d'inspection en bâtiments.
- 8.2 Demande de dérogation mineure de Ferme Goderre SENC.

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

- 9.1 Location du centre communautaire et chalet des loisirs pour les Fêtes.

- 9.2 Achat de 4 trousse de premiers soins.
- 9.3 Achat de pompes pour le puisard au chalet des loisirs.
- 9.4 Dépôt du procès-verbal du comité des loisirs en date du 05 octobre 2016.
- 9.5 Gratuité du centre communautaire pour Emma Québec le 02 mars 2017.
- 9.6 Prêt de la salle du centre communautaire pour le brunch du cercle des Fermières le 22 janvier 2017.
- 9.7 Ouverture du poste pour la surveillance de la patinoire.
- 9.9 Prêt de clés à madame Maryse Rivard, présidente des loisirs et à monsieur Jean-Frédéric Fournier.
- 9.10 Demande d'aide financière pour le dépouillement de l'arbre de Noël.
- 9.11 Paiement du 2^e versement pour l'entretien horticole du parc mon Repos.
- 9.12 Date pour l'Halloween.
- 9.13 Formation pour l'application Parc-o-mètre.

10- Avis de motion

- 10.1 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2016-123 modifiant les articles du règlement 2013-73 afin de remplacer le mandat à la division de prévention du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe par le Service régional de prévention incendie de la MRC des Maskoutains.
- 10.2 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2016-124 adoptant le règlement de taxation 2017.

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

Aucun item.

12- Affaire(s) nouvelle(s)

- 12.1 Compte bancaire de la bibliothèque (procuration).
- 12.2 Modification de la chute du camion incendie # 666.
- 12.3 Demande de la fabrique de Saint-Valérien (annonce feuillet paroissial).
- 12.4 Remplacement ponceau Petit 8^e rang.
- 12.5 Empierrement du stationnement au terrain des loisirs.
- 12.6 Nomination de madame Benoit au comité de voirie.

13- Période de questions.

14- Levée de l'assemblée

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 394-11-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'adopter l'ordre du jour soumis et d'ajouter les items suivants:

- 12.1 Compte bancaire de la bibliothèque (procuration).
- 12.2 Modification de la chute du camion incendie # 666.
- 12.3 Demande de la fabrique de Saint-Valérien (annonce feuillet paroissial).
- 12.4 Remplacement ponceau Petit 8^e rang.
- 12.5 Empierrement du stationnement au terrain des loisirs.
- 12.6 Nomination de madame Benoit au comité de voirie.

De reporter l'item 5.5.

Retirer l'item 9.12.

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 octobre 2016

Résolution 395-11-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 03 octobre 2016 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 396-11-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 37,449.86\$, les comptes payés au montant de 156,886.38\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 07 novembre 2016 au montant de 217,113.58\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

3.2 Rapport du maire 2016

Chères citoyennes et chers citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal de la province de Québec, je vous entretiens dans le présent rapport, des points suivants concernant la situation financière de la Municipalité:

1. Rapport du vérificateur au 31 décembre 2015.
2. Programme de dépenses en immobilisations (activités d'investissement)
3. Indications préliminaires de la situation financière de l'exercice courant.
4. La rémunération des Élus.
5. Liste des contrats conclus par la Municipalité depuis mon dernier Rapport.
6. Réalisations de l'année 2016.
7. Orientations générales du budget 2017.
8. Remerciements.

1. Rapport du vérificateur au 31 décembre 2015:

Le rapport du vérificateur pour l'année 2015 indique des revenus et des affectations de 3 487 555\$ et des dépenses et des virements de 2 410 708\$ pour un excédent net d'exercice pour l'année 2015 de 1 076 847\$ donnant un excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2015 de l'ordre de 1 191 599\$ et un excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés de l'ordre de 177 987\$.

2. Programme de dépenses en immobilisations (activités d'investissement)

Le programme des activités d'investissement pour les 3 prochaines années, soit 2017 à 2019 pourrait être comme suit pour ne nommer que ces dossiers et nous sommes à faire les estimations :

Réfection de rues
Entretien des chemins
Agrandissement de la caserne

3. Indications préliminaires de la situation financière de l'exercice courant:

Au 1er janvier 2016, le rôle d'évaluation foncière (troisième année du rôle triennal 2014, 2015 et 2016) était de l'ordre de 234,838,500\$ pour les immeubles imposables.

Au 31 octobre 2016, les dépenses sont estimées à 2,580,994\$ et les revenus sont estimés à 2,409,573\$.

4. La rémunération des Élus en 2017

La rémunération des Élus au Conseil comporte un traitement annuel de 13,184.34\$ pour le Maire, réparti comme suit: rémunération: 8,756.64\$ et allocation de dépenses: 4,378.20\$. Pour chacun des Conseillères et Conseillers : 5,313.36\$ réparti comme suit: rémunération de base et additionnelle: 3,542.28\$ et allocation de dépenses de base et additionnelle: 1,771.08\$.

Pour la participation à la Municipalité régionale de comté les Maskoutains, le Maire reçoit en rémunération et allocation de dépenses, un montant 580.64\$, soit (387.09\$ à titre de rémunération et 193.55\$ à titre d'allocation de dépenses) par mois à titre de membre du Conseil de la MRC les Maskoutains, incluant sa participation à un ou plusieurs comités, et 72.57\$ (48.38\$ à titre de rémunération et 24.19\$ à titre d'allocation de dépenses) par mois à titre de présidente de la commission permanente de la famille.

L'Élue déléguée à la Régie des déchets reçoit un montant de 97.11\$ par séance, réparti comme suit: rémunération: 64.74\$ et allocation de dépenses: 32.37\$.

5. Liste des contrats conclus par la Municipalité depuis le dernier Rapport du Maire:

Je vous fais connaître ici, la liste de tous les contrats (taxes nettes) comportant une dépense de plus de 25 000\$ ainsi que ceux comportant une dépense de plus de 2 000\$, qui ont été conclus avec un même cocontractant et qui ferait en sorte que l'ensemble de ces contrats comporterait une dépense totale qui dépasserait 25 000\$, au 31 octobre 2016, contrats conclus par la Municipalité depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle le rapport de notre situation financière a été déposé (dépenses au net):

Bertrand Ostiguy	133,276.32\$
Excavation F. Paquette ltée	163,060.37\$
Financière Banque Nationale inc.	98,978.57\$
MRC des Maskoutains	164,829.00\$
Groupe Ultima inc.	53,212.00\$
Pavage Maska inc.	821,684.15\$
Calclo inc.	28,549.71\$
Ministre des Finances	192,308.00\$
Ministère du revenu du Québec	75,176.65\$
Chapdelaine Asphalte inc.	34,312.29\$
Régie inter-municipale d'Acton et des Maskoutains	171,537.94\$
GESTIM inc.	29,331.16\$
Hydro-Québec	45,502.64\$
Receveur général du Canada	30,599.70\$

6. Réalisations de l'année 2016.

Voici les principaux dossiers ou partie de ceux-ci qui ont été réalisés au cours du présent exercice:

Appui aux organismes communautaires;
Appui aux activités de loisirs;
Appui aux demandes des autres municipalités;
Concours Saint-Valérien en fleurs;

Fête nationale
Marché public rotatif (Matinées gourmandes);
Campagne de vaccination CSSS (anti-grippale)
Fête d'Halloween
Dépouillement de l'arbre de Noël (décembre);
Adhésion à différentes associations professionnelles;
Asphaltage du 6e rang;
Re-surfaçage du rang de l'Égypte;
Entretien général des bâtiments et de l'équipement;
Achat d'équipements;
Mise à jour du matériel informatique;
Entretien des équipements à l'usine d'épuration des eaux usées;
Évaluation des équipements et des bâtiments municipaux;
Traitement des demandes de dérogation mineure et à la CPTAQ;
Ajout d'une conduite d'eau pour arroser les patinoires;
Mesures des boues des étangs à l'usine d'épuration des eaux usées;
Renouvellement de l'entente avec la Croix Rouge;
Évaluation du service contre les incendies (réorganisation);
Achat d'outils et d'équipements pour les travaux publics;
Achat et remplacement d'équipements pour le service contre les incendies;
Réparation d'une section de trottoir;
Réparation du système de traitement d'eau potable;
Nettoyage du réseau d'égout pluvial;
Installation d'un pluviomètre;
Organisation du dek hockey;
Embauche d'un responsable aux travaux publics et voirie;
Embauche d'un étudiant pour la période estivale (travaux publics)
Amélioration des cours d'eau et fossés de chemin;
Assermentation de tous les élus et employés municipaux en lien avec le code d'éthique;
Valorisation des entreprises de chez nous;
Projet de mise à jour de la politique de la famille;
Embauchage et formation des nouveaux pompiers volontaires et premiers répondants;
Demande de subvention formation
Des modifications ont été apportées à certains articles de règlements municipaux afin qu'ils soient mieux adaptés aux réalités actuelles;
Acceptation d'un projet intégré de mini-maisons;
Remplacement de ponceaux et nettoyage de fossés;
Rechargement d'accotements;
Différents contrats pour l'entretien du territoire municipal (ouverture de chemin d'hiver, ouverture de cour, abrasif, abat poussière, fauchage de levée de chemin, archivage de dossiers);
Embauche d'une coordonnatrice et d'animateurs pour le camp de jour;
Embauche de surveillant (e) de patinoire;
Contrats d'ingénierie, d'entretien paysager, de conciergerie;
Mandats juridiques (notaire et avocat);
Mandats d'arpentage;
Nettoyage de cours d'eau à la MRC (compétence régionale) et à la municipalité;
Nettoyage de ponceaux et des puisards de rues;
Demandes auprès du ministère des Transports au sujet du réseau routier et le pont du 10 rang;
Rencontre avec le député pour différents dossiers (pont du 10e rang et orientation 10, formation de pompiers);
Formations pour les employés et les élus (es).

Le Conseil municipal a rencontré des personnes ressources et organismes régionaux dans certains dossiers et répondu à diverses demandes de citoyens.

7. Orientations générales du budget 2017:

Voici les principaux projets sur lesquels les Membres du Conseil se pencheront au cours de l'exercice budgétaire 2016:

- Un suivi pour les dossiers en cours sera effectué. Les sommes nécessaires et prévues au budget sont réservées.
- Poursuivre l'amélioration des chemins. (rechargement, creusage de fossés et asphaltage).
- Supporter les entreprises dans leurs démarches pour diversifier leurs activités économiques et attirer des nouveaux entrepreneurs.
- Étudier la possibilité d'améliorer le service de bibliothèque.
- Appuyer les organismes communautaires.
- Aider à l'intégration des nouveaux résidents.
- Renouveler la politique de la famille.
- Procéder à la réfection de rues.
- Agrandir la caserne.
- Requalifier les bâtiments désuets et désaffectés.
- Améliorer les installations sportives.
- Réparer des trottoirs.

8. Remerciements

Je remercie les Membres du Conseil, les employés municipaux, les organismes, les bénévoles, les citoyennes et citoyens pour leur participation à la vie sociale, communautaire et économique de notre municipalité. Merci aux nouveaux résidents d'avoir choisi la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

Soyez assurés de ma disponibilité et de mon implication dans l'évolution des dossiers et des projets futurs pour une saine administration municipale.

Merci de votre confiance!

Raymonde Plamondon, Maire

Ce rapport du maire fait partie intégrante du procès-verbal. Ce rapport sera publié dans le journal municipal conformément à l'article 955 du Code municipal.

3.3 Dépôt des états comparatifs de revenus et de dépenses (article 176.4 du Code municipal)

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, les états comparatifs sont déposés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Calendrier des séances de conseil de 2017

Conformément à l'article 148 du Code municipal;

Résolution 397-11-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter les dates des séances ordinaires de conseil pour l'année 2017 qui auront lieu le premier lundi de chaque mois à 20H00 ou le deuxième lundi du mois s'il y a fête légale.

09 JANVIER 2017

10 JUILLET 2017

06 FÉVRIER 2017
06 MARS 2017
03 AVRIL 2017
01 MAI 2017
05 JUIN 2017

07 AOÛT 2017
11 SEPTEMBRE 2017
02 OCTOBRE 2017
06 NOVEMBRE 2017
04 DÉCEMBRE 2017

4.2 Fermeture du bureau durant le temps des Fêtes

Résolution 398-11-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de fermer le bureau municipal du 23 décembre 2016 au 02 janvier 2017 inclusivement.

4.3 Dépôt du rapport d'Acoustikalab inc

Le directeur général dépose l'étude d'Acoustikalab inc.

Considérant que les élus prennent connaissance de l'étude de la firme Acoustikalab inc. relativement aux effets sonores émis par le propriétaire voisin de la municipalité;

Considérant qu'il faut remédier à la situation le plus tôt possible;

Résolution 399-11-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- de mandater Benoît Cordeau, briqueteur, afin d'effectuer les travaux requis selon la recommandation de la firme Acoustikalab inc. dans l'édifice municipal;
- de remettre copie de l'étude au propriétaire du Loft, monsieur André Lemieux, afin de faire les correctifs nécessaires dans son immeuble selon les recommandations de la firme Acoustikalab inc.;
- que les portes métalliques soient utilisées à d'autres fins.

4.4 Formation obligatoire sur le comportement éthique

Considérant que madame Huguette Benoit a été élue conseillère au poste # 4 lors de l'élection partielle du 23 octobre 2016;

Considérant que la Loi oblige tous les élus à participer à une formation sur l'éthique pour les élus;

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités organise une formation sur le comportement éthique le 03 décembre 2016 à Saint-Sébastien;

Résolution 400-11-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire madame Huguette Benoit à la formation sur le comportement éthique à Saint-Sébastien, que les frais de repas et de transports lui soient remboursés selon la réglementation en vigueur.

4.5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, madame le maire, Raymonde Plamondon, mesdames les conseillères Noëlle Jodoin et Huguette Benoit et messieurs les conseillers Luc

Tétreault, Jean-Guy Jacques, Serge Ménard déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires. Madame Huguette Benoit dépose aussi son rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100\$ ou plus.

4.6 Mutuelle des municipalités du Québec (changements à apporter)

Considérant le rapport des recommandations émis par la Mutuelle des municipalités du Québec suite à la visite des immeubles municipaux;

Considérant que la Mutuelle demande de mettre en application les recommandations dans les 90 jours;

Résolution 411-11-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater les employés de voirie, la conciergerie et de mandater un électricien ou tout autre professionnel pour effectuer les modifications recommandées par la Mutuelle des municipalités du Québec.

4.7 Demande de remboursement de taxes d'opération par madame Nicole Désourdy

Considérant la demande de remboursement de taxes concernant la taxe d'opération pour l'usine;

Considérant que l'usage taxé n'existe plus depuis 8 ans;

Considérant qu'il est de la responsabilité du propriétaire d'informer la municipalité du changement d'usage;

Résolution 412-11-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de rembourser 3 ans soit 2016, 2015 et 2014 pour un montant de 305.79\$ conformément à la loi

4.8 État du résultat définitif du scrutin (article 578 de la Loi sur les élections et les référendums)

Conformément à l'article 578 de la Loi sur les élections et les référendums, je, Robert Leclerc président d'élection, dépose le résultat définitif du scrutin du 23 octobre 2016.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Identification des priorités d'action 2017-2018 pour la Sûreté du Québec

Considérant que la Sûreté du Québec demande à la Municipalité d'identifier ses priorités d'action 2017-2018;

Résolution 413-11-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de soumettre à la Sûreté du Québec les priorités suivantes:

- 1- Opération respect : respect des transits et vitesse par transport lourd secteur identifié du territoire;
- 2- Prévention : drogue, fraude, personnes âgées, vol dans les résidences ou autres;
- 3- Activités de prévention dans l'école primaire pour contrer l'intimidation.

5.2 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-valérien-de-Milton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton prévoit la formation de :

- 3 pompiers pour le programme Pompier I ;
- 2 officiers pour 2 modules en sécurité civile;
- 2 officiers pour le module instructeur 1;
- 2 officiers pour 3 modules en perfectionnement en leadership;
- 2 officiers pour 3 modules en maintien des compétences;

Le tout au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme;

Résolution 414-11-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques et appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

5.3 Service d'extincteurs pour la population

Considérant la demande du représentant d'Extincteurs Milton afin de laisser des extincteurs de 05 et 10 livres afin que la municipalité puisse les vendre;

Considérant le service donné à la population pour les extincteurs par la municipalité;

Considérant la complexité au niveau comptable;

Résolution 415-11-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer le service contre les incendies de donner à la population les informations nécessaires pour effectuer des commandes pour l'acquisition d'extincteurs.

5.4 Achat du Code national de prévention 2010

Considérant que le règlement 2015-100 concernant la prévention des incendies s'appuie sur le Code national de prévention 2010;

Considérant que le Code est la référence primaire;

Résolution 416-11-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de faire l'acquisition du Code national de prévention contre les incendies 2010 pour la somme d'environ 180\$, taxes en sus.

5.5 Borne sèche chez monsieur André Godère (entretien d'hiver)

Cet item est reporté.

5.6 Formation ronde de sécurité (nouvelle législation)

Considérant la nouvelle législation relative à la nouvelle ronde de sécurité (vérification avant départ);

Considérant que cette nouvelle législation s'applique aux camions lourds et véhicules d'urgence;

Considérant que cette nouvelle législation de la Société d'assurance automobile du Québec va s'appliquer à partir du 20 novembre 2016;

Résolution 417-11-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétréault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la firme Formation Professionnelle D.J. afin de donner la formation obligatoire de la ronde de sécurité pour 22 pompiers et premiers répondants et les 2 employés en voirie et ce au taux de 135\$ de l'heure, taxes en sus, pour 4 heures théoriques.

5.7 Achat d'équipements

Considérant que deux des habits de combats du Service sont arrivés en fin de vie (+ de 10 ans);

Considérant que le Service possède encore des bottes de caoutchouc qui blessent très souvent les pieds des pompiers (ampoules);

Considérant que les bottes de cuir sont très appréciés par les pompiers qui en ont;

Résolution 418-11-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le service de sécurité incendie à procéder à l'achat des équipements suivants :

- 8 paires de bottes de cuir à 355\$ chacune;
 - 2 habits de combat au coût de 1 645\$ chacun;
 - 10 boyaux 1,75 X 50 pieds au coût de 209\$ par longueur;
 - 1 éducteur à mousse au coût de 758\$;
 - 1 batterie rechargeable pour caméra thermique au coût de 180\$;
- Pour un total de 9 158\$ plus les taxes applicables. Le tout prévu au budget 2016.

TRANSPORT ROUTIER

6.1 Facture sessions de formation pour l'utilisation de pesticides

Considérant la facture 1516-438 de Daniel Savoie inc. relativement à la formation pour la mise à niveau des connaissances en utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides pour monsieur Sylvain Laplante;

Résolution 419-11-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de payer la facture 1516-438 au montant de 793.33\$, taxes incluses.

6.2 Réfection de trottoir sur le chemin d'Upton

Considérant que le trottoir sis sur le chemin d'Upton n'est pas sécuritaire pour les utilisateurs;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer les corrections nécessaires pour assurer la sécurité;

Considérant l'estimation du responsable des travaux publics;

Résolution 420-11-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la correction du trottoir pour une somme d'environ 700\$, taxes en sus.

6.3 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (amélioration du 6^e rang)

Résolution 421-11-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 19,000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

6.4 Décompte progressif # 1 pour le 6^e rang

Considérant que l'ingénieur de la MRC des Maskoutains soumet le décompte progressif # 1, dossier IE15-54065-074, relativement aux travaux de réfection du 6^e rang, phase 2;

Résolution 422-11-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'autoriser le paiement de la somme de 552,354.29\$, taxes incluses à l'entrepreneur EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.;
- Que la somme de 552,354.29\$ soit défrayée à même les droits des Carrières et des Sablières pour un montant de 164,536\$, un montant de 19,000\$ provenant de la contribution financière du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal et que le solde de 368,818.29\$ soit défrayé à même le surplus non affecté;
- Que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, le certificat de paiement.

6.5 Décompte final de Bertrand Ostiguy pour l'installation de ponceaux dans le rang de l'Égypte

Considérant que l'ingénieur de la MRC des Maskoutains soumet le décompte final # 4, dossier IE14-54065-053, relativement aux travaux de remplacement de 7 ponceaux dans le rang de l'Égypte;

Résolution 423-11-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'autoriser le paiement de la somme de 5,506.25\$, taxes incluses à l'entrepreneur BERTRAND OSTIGUY;
- Que la somme de 5,506.25\$ soit défrayée à même le règlement d'emprunt # 2015-99;
- Que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, le certificat de paiement.

Madame Noëlle Jodoin déclare qu'elle a un intérêt familial dans le dossier qui suit et se retire de la table des délibérations.

6.6 Création de nouveaux lots à acquérir 6^e rang, phase 1

Considérant que lors des travaux de la phase 1 du 6^e rang, il y a eu déplacement de la ligne électrique par Hydro-Québec;

Considérant que les travaux sont terminés et que la municipalité se doit d'acquérir les nouvelles parcelles de lots;

Résolution 424-11-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- De mandater Daniel Touchette, arpenteur-géomètre, à créer les nouveaux lots pour les parcelles à acquérir ;
- De Mandater Me Christian Daviau, notaire, pour libeller les contrats ;
- D'autoriser madame Raymonde Plamondon, maire et monsieur Robert Leclerc, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton les actes de cessions.

Madame Noëlle Jodoin reprend son siège à la table des délibérations.

6.7 Adhésion de la Municipalité du village de Sainte-Madeleine à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique

Considérant la demande de la municipalité du village de Sainte-Madeleine afin d'adhérer à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique offert par la MRC des Maskoutains ;

Considérant que les élus prennent connaissance de l'addenda à l'entente intermunicipale rédigé à cet effet ;

Résolution 425-11-2016

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le maire, madame Raymonde Plamondon et le directeur général, monsieur Robert Leclerc à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, l'addenda à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique offert par la MRC des Maskoutains.

6.8 Demande du directeur des travaux publics

Les élus prennent connaissance de la demande du département de voirie concernant l'acquisition d'une saleuse remorquable pour les trottoirs.

Résolution 426-11-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'acquisition d'une saleuse statique ÉPOKE remorquée démo pour la somme de 2300\$, taxes en sus.

6.9 Club 3 & 4 Roues comté de Johnson (nouveaux droits de passages)

Considérant la demande du Club 3 & 4 roues du comté de Johnson afin d'obtenir deux nouveaux droits de passages sur notre territoire ;

Considérant que ces demandes visent le Chemin d'Acton et le chemin Bernier ;

Résolution 427-11-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser :

- Un droit de passage sur le Chemin d'Acton à partir du 11^e rang jusqu'à la route Laliberté à la limite d'Acton Vale représentant une longueur de 1.6 kilomètre;
- Un droit de passage sur le Chemin Bernier à partir du rang de l'Égypte jusqu'à la limite de Sainte-Cécile-de-Milton représentant une longueur de 800 mètres.

6.10 Tournage d'un vidéo-clip dans notre municipalité

Considérant que la municipalité a été informée du tournage d'un vidéo-clip sur le territoire municipal par le Blood Brothers les 5-6 et 7 novembre 2016;

Considérant qu'il s'agit d'une belle occasion pour la représentativité de la municipalité;

Résolution 428-11-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner la décision de permettre le tournage d'un vidéo-clip sur le territoire municipal.

HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Adoption du budget 2017 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2017 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence,

Résolution 429-11-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2017, tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

7.2 Comité de la Rivière Noire (Demande d'aide financière)

Les élus prennent connaissance de la demande de contribution financière du Comité de la Rivière Noire pour les activités 2017.

Résolution 430-11-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prévoir une contribution financière de l'ordre de 250\$ au budget 2017.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Demande de soumissions pour des honoraires professionnels en service d'inspection en bâtiments

Considérant que le contrat avec GESTIM inc. relativement aux services professionnels pour l'inspection en bâtiments se termine le 02 février 2017;

Considérant que la municipalité doit retourner en soumission conformément à l'article 936 du Code municipal;

Résolution 431-11-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour un service d'inspection en bâtiments pour la période 2017 et 2018.

8.2 Demande de dérogation mineure de Ferme Goderre SENC

- Considérant que** monsieur Goderre, pour Ferme Goderre SENC, desire procéder à l'extraction de 3 buttes rocheuses d'une superficie d'environ 45 000 m² dans le but de mettre le sol en culture;
- Considérant que** la commission de protection du territoire agricole du Québec a délivré une autorisation, dossier numéro 406406, datée du 13 mars 2015, valide pour 7 ans à partir de cette date ;
- Considérant que** le ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a délivré un certificat d'autorisation pour l'extraction de buttes rocheuses N/Réf : 7610-16-01-1144401, 401391725, daté du 23 septembre 2016 ;
- Considérant que** le MDDELCC a exigé plusieurs mesures d'atténuations pour permettre de réaliser le projet en respectant le voisinage et les activités environnantes ;
- Considérant que** le projet sera réalisé au-dessus de la nappe phréatique ;
- Considérant que** la propriété est située dans les zones agricoles A-201 et A-315. La municipalité a modifié son règlement d'urbanisme 2006-22 en 2013 (Règlement 2013-77) pour permettre l'usage dans les 2 zones où est implantée la propriété de Ferme Goderre SENC;
- Considérant que** le règlement d'urbanisme 2006-22, Tableau 24.5.1-A concernant les normes de localisation des sites d'extraction stipule entre autres que, l'aire d'exploitation doit être localisé à 600 mètres au plus de toute habitation, sauf s'il s'agit d'une habitation appartenant ou louée au propriétaire ou à l'exploitant du site d'extraction. Le même tableau stipule également que l'aire d'exploitation doit être localisé à 100 mètres d'un boisé et érablière identifiés au plan d'urbanisme de la municipalité et qu'un boisé est situé à 70 mètres, donc déroge de 30 mètres du règlement.

Voici la liste des propriétés situées trop près de l'aire d'exploitation :

Chemin de St-Dominique

1079 Chemin de St-Dominique : implantée à 344 mètres, déroge de 256 mètres

1070 Chemin de St-Dominique : implantée à 396 mètres déroge de 204 mètres

1040 Chemin de St-Dominique : implantée à 400 mètres déroge de 200 mètres

1025 Chemin de St-Dominique : implantée à 342 mètres déroge de 258 mètres

914 Chemin de St-Dominique : implantée à 463 mètres déroge de 137 mètres

897 Chemin de St-Dominique : implantée à 407 mètres déroge de 193 mètres
1129 Chemin de St-Dominique : implantée à 455 mètres déroge de 145 mètres
1126 Chemin de St-Dominique : implantée à 478 mètres déroge de 122 mètres
1167 Chemin de St-Dominique : implantée à 564 mètres déroge de 36 mètres
1136 Chemin de St-Dominique : implantée à 553 mètres déroge de 47 mètres
1096 Chemin de St-Dominique : implantée à 403 mètres déroge de 197 mètres
10e rang
905 10^e Rang : implantée à 292 mètres déroge de 308 mètres
933 10^e Rang : implantée à 357 mètres déroge de 243 mètres
937 10^e Rang : implantée à 421 mètres déroge de 179 mètres

Considérant que l'acceptation de la dérogation mineure permettrait de réaliser le projet d'extraire les buttes rocheuses et de remettre le sol en culture ;

Résolution 432-11-2016

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers **d'accepter** la demande de dérogation mineure d'urbanisme 2006-22 pour la propriété située au 1073 chemin St-Dominique, sur le lot 3 555 292 du cadastre du Québec, à Saint-Valérien-de-Milton pour l'implantation d'un site d'extraction à une distance de moins de 600 mètres pour 14 résidences et de moins de 100 mètres d'un boisé.

LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Location du centre communautaire et chalet des loisirs pour les Fêtes

Considérant que certaines personnes désirent réserver le chalet des loisirs et les salles du centre communautaire pour organiser leurs réunions familiales pour le temps des Fêtes ;

Considérant que certaines personnes désirent réserver les endroits un an et plus à l'avance ;

Considérant qu'il faut laisser l'opportunité à tous d'utiliser les salles pour les Fêtes ;

Considérant que la municipalité possède des contrats de location pour le chalet des loisirs, le centre communautaire ;

Résolution 433-11-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser cette méthode de réservation des salles du centre communautaire et du chalet des loisirs pour la période 2017-2018 comme suit :

La municipalité recevra le nom des personnes qui désirent réserver pour la période de Noël et du jour de l'An jusqu'au début du mois de juin 2017 selon le choix des salles à réserver.

Par la suite, si plus d'une personne a réservé, un tirage au sort s'effectuera afin de déterminer qui pourra se prévaloir des locaux.

Les frais de location devront être défrayés au complet et ce sans remboursement s'il y a annulation à moins d'un imprévu sérieux. S'il y a perte de clé, qu'un montant de 50\$ soit chargé.

9.2 Achat de 4 trousse de premiers soins

Résolution 434-11-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de faire l'acquisition de 4 trousse de premiers soins chez Canadian Tire au coût de 19.99\$ chacun, taxes en sus.

9.3 Achat de pompes pour le puisard au chalet des loisirs

Considérant qu'il y a eu obstruction dans les pompes du puisard au chalet des loisirs ;

Considérant que cette obstruction a causé une surchauffe des moteurs causant ainsi leurs pertes;

Considérant qu'il faut remplacer ces pompes ;

Résolution 435-11-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le responsable des travaux publics à faire l'acquisition de deux pompes submersibles neuves de modèle Barnes au coût de 1850\$, taxes en sus et de faire réparer les deux anciennes pompes pour les mettre en réserve en cas de futures pannes.

9.4 Dépôt du procès-verbal du comité des loisirs en date du 05 octobre 2016

Le procès-verbal est déposé.

9.5 Gratuité du centre communautaire pour Hema Québec le 02 mars 2017

Considérant qu'Hema Québec effectue une collecte de sang annuelle au centre communautaire ;

Considérant que cette activité est pour la population en général ;

Résolution 436-11-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la gratuité du centre communautaire à Hema Québec pour tenir la collecte de sang le 02 mars 2017.

9.6 Prêt de la salle du centre communautaire pour le brunch du cercle des Fermières le 22 janvier 2017

Considérant que le cercle des Fermières organise annuellement un brunch ;

Résolution 437-11-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la gratuité du centre communautaire au cercle des Fermières pour leur brunch annuel soit le 22 janvier 2017.

9.7 Ouverture du poste pour la surveillance de la patinoire

Considérant que la saison hivernale approche à grand pas ;

Considérant qu'il est urgent de demander des surveillants à la patinoire ;

Résolution 438-11-2016

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la coordonnatrice en loisirs à publier l'offre d'emploi pour les 2 surveillants(es) à la patinoire.

9.8 Gratuité du centre communautaire pour la Popote roulante

Considérant la présentation d'une demande de la Popote roulante pour la gratuité de la salle du centre communautaire pour le dîner de Noël annuel pour les bénévoles de la Popote ;

Résolution 439-11-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la gratuité de la salle du centre communautaire à la Popote roulante pour organiser leur dîner de Noël le 06 décembre 2016 de 10H00 à 16H00 environ.

9.9 Prêt de clés à madame Maryse Rivard, présidente des loisirs et à monsieur Jean-Frédéric Fournier

Considérant que le comité des loisirs demande à ce que la présidente, madame Maryse Rivard, ait accès au centre communautaire et au chalet des loisirs lors d'événements;

Considérant que monsieur Jean-Frédéric Fournier est responsable des équipements sportifs, responsable du softball, qu'il s'implique beaucoup au dek-hockey et que cela faciliterait l'accès au matériel lors de différentes activités sportives;

Considérant que ce sont des personnes responsables;

Résolution 440-11-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prêter une clé du centre communautaire et du chalet des loisirs à madame Maryse Rivard à titre de présidente des loisirs et une clé du chalet des loisirs à monsieur Jean-Frédéric Fournier à titre de responsable des équipements sportifs.

9.10 Demande d'aide financière pour le dépouillement de l'arbre de Noël

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande d'aide financière du comité des loisirs de Saint-Valérien-de-Milton concernant la tenue du dépouillement de l'arbre de Noël qui aura lieu le 10 décembre 2016 au centre communautaire.

Considérant que la demande d'aide financière est de l'ordre de 1000\$ pour la réalisation de cette activité ;

Considérant que la municipalité fournit gratuitement le centre communautaire ainsi que le service de conciergerie ;

Résolution 441-11-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et de conseillers d'accorder au Loisirs Saint-Valérien un montant de 500\$, la gratuité de la salle ainsi que les frais de conciergerie.

9.11 Païement du 2^e versement pour l'entretien horticole du parc mon Repos

Considérant la demande du deuxième versement relativement à l'entretien du Parc mon Repos;

Résolution 442-11-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de défrayer le deuxième versement de la facture # 023257 représentant la somme de 1609.65\$, taxes incluses. Lors de la prochaine demande de soumission, il est demandé d'inclure le désherbage dans les entiers.

9.12 Date pour l'Halloween

Cet item est annulé.

9.13 Formation pour l'application Parc-o-mètre

Considérant qu'une formation pour les utilisateurs de l'application Parc-o-mètre est dispensée par Loisir et Sport Montérégie le 29 novembre 2016 ;

Considérant que cette formation vise à habiliter les utilisateurs à utiliser l'application pour inventorier, inspecter et géoréférencer les sites et équipements de loisirs se trouvant sur le territoire municipal ;

Résolution 443-11-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la coordonnatrice en loisirs à participer à cette formation, de défrayer le montant d'inscription au coût de 45\$, dîner inclus ainsi que les frais de déplacement selon la réglementation en vigueur.

10 AVIS DE MOTION

10.1 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2016-123 modifiant les articles du règlement 2013-73 afin de remplacer le mandat à la division de prévention du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe par le Service régional de prévention incendie de la MRC des Maskoutains

Monsieur Serge Ménard donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2016-123 modifiant les articles du règlement 2013-73 afin de remplacer le mandat à la division de prévention du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe par le Service régional de prévention incendie de la MRC des Maskoutains.

10.2 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2016-124 adoptant le règlement de taxation 2017

Monsieur Rémi Tétréault donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2016-124 décrétant les taux de taxations et tarifications pour l'exercice financier 2017.

11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

Aucun item.

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Compte bancaire de la bibliothèque (procuration)

Considérant que la caisse populaire de la Rivière Noire a informé que le compte 260743 de la bibliothèque au nom de la municipalité est inactif puisqu'aucune transaction n'a été effectuée depuis le début de l'année ;

Considérant qu'il faut réactiver ce compte ;

Résolution 444-11-2016

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers demander à la responsable de la bibliothèque de réactiver ce compte et de nommer mesdames Claudine Morin et Line Labonté comme cosignataires du compte 260743.

Madame Huguette Benoit déclare qu'elle a un intérêt familial dans l'item qui suit et se retire de la table des délibérations.

12.2 Modification de la chute du camion incendie # 666

Considérant que la chute du camion incendie # 666 doit être modifié ;

Considérant que cette modification est prévue au budget 2016 ;

Résolution 445-11-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le service de sécurité incendie à modifier la chute du camion # 666 et d'accepter l'offre de service de Ray Soudure pour la somme de 2,200\$, taxes en sus.

Madame Huguette Benoit reprend son siège à la table de délibérations.

12.3 Demande de la fabrique de Saint-Valérien (annonce feuillet paroissial)

Résolution 446-11-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler la commandite dans le feuillet paroissial au montant de 100\$.

12.4 Remplacement ponceau Petit 8^e rang

Considérant qu'un ponceau s'est affaissé dans le Petit 8^e rang créant un embâcle la semaine dernière ;

Considérant le rapport du directeur des travaux publics à cet effet ;

Résolution 447-11-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics à changer le ponceau en question pour la somme d'environ 4175\$, taxes en sus.

12.5 Empierrement du stationnement au terrain des loisirs

Considérant qu'il faut effectuer de l'empierrement dans le stationnement près de la patinoire ;

Considérant les recommandations du directeur des travaux publics selon son rapport du 07 octobre 2016 ;

Résolution 448-11-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le département de voirie à empierre le stationnement près de la patinoire pour une somme d'environ 2,000\$, taxes en sus. Il est demandé de ne pas utiliser de pierre 0.3/4.

12.6 Nomination de madame Benoit au comité de voirie/CCU

Considérant la nomination de madame Huguette Benoit à titre de conseillère au siège # 4 ;

Résolution 449-11-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de nommer madame Huguette Benoit comme membre du comité de voirie et du comité consultatif d'urbanisme.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 450-11-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 21H25

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 07 novembre 2016.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.